

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-671347

112362

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3400

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : HAJEY ANDALOUSSI BRAHIM KHAGI

Date de naissance : 14.10.1960

Adresse : 7 Rue de la ALMERA Ghiyssel

ANDALOUSSI

0661121254

Tél. :

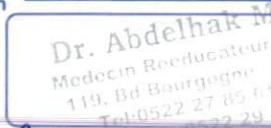
Total des frais engagés :

23881

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/03/2022

Nom et prénom du malade : Hajej Andalousi Brahim Khalil

Age : 52

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Gonorrhée à 2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 19 AVR. 2022

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/03/2022	Cr	3000H	INP : 091113360	DR. Abdellah MOUDEN Médecin Podologue Casablanca 110, Bd Hassan II 20130 Casablanca 0622 21 85 61 29 76 97 0622 21 85 61 33

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

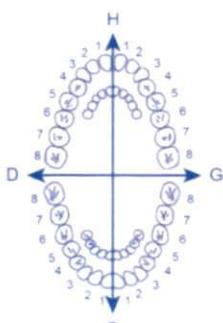
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

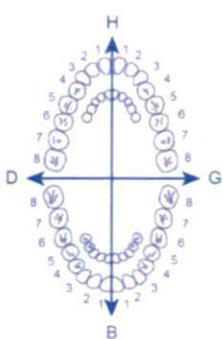


O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden

specialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie



شارع بوركون - اقامة فنيسيا - الدار البيضاء  
119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507427 - ICE : 001954857000053 - INP 09111386

09/03/2022

PPV: 87DH40  
PER: 09/24  
LOT: K2089-3



149,00 DH *م. H. J. J. ANDALOUSSI*  
Brahim Khalil

① FLEXiMAX



2 mois

N° LOT: 0922  
EXP: 02/2025  
PPC: 79 DH

Dos à Selule x 24 -  
BiFLEX *gel*



PHARMACIE DES STADES 2010  
50, Rue Al Fourat - Casablanca  
Tél : 05 22 25 49 25  
RC : 245509 - Pte. : 35873067  
IF : 40436642

Dolicox 120 mg  
120 mg x 24

PPV: 87DH40  
PER: 09/24  
LOT: K2089-3

طريق الفم

99,00 DH *INESO 40*

LOT: M0579  
PER: 06/2023  
PPU: 99,00 DH

948,80 DH

LOT: 2106030  
FAB: 06/2021  
EXP: 06/2024  
PUC: 149.00DH

LOT: 2106030  
FAB: 06/2021  
EXP: 06/2024  
PUC: 149.00DH

LOT: 2112011  
FAB: 12/2021  
EXP: 12/2024  
PUC: 149.00DH

LOT: 2106030  
FAB: 06/2021  
EXP: 06/2024  
PUC: 149.00DH

# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden



spécialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie

شارع بوركون - اقامة فنيسيا - الدار البيضاء

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860

09/03/2022

Hijyeh Andalous

Bahr Kualil

840,00

Antrovial

(1 boute = 3 doses)

SV

PHARMACIE DES STADES 2010  
50, Rue Al Fouarat - Casablanca  
Tel : 05 22 25 49 25  
RC : 245509 - Pte. : 35873087  
IF : 40436642

DR. ABDELHAK MOUDEN  
Ostéopathe - Casablanca  
Tél. : 05 22 27 85 61  
05 22 29 76 97  
INP : 091113860

LOT 203237 2  
PER 12 2023  
PC 840.00 DH

# ARTROVIAL

Hyaluronate de sodium **2,2 %** intra-articulaire



3 Serinques de 2 ml